

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°58-2023-205

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Nièvre /

58-2023-11-10-00001 - arrêté portant nomination des membres et du président du comité local d'action sociale de la direction départementale de la Nièvre (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de la
Nièvre

58-2023-11-10-00001

arrêté portant nomination des membres et du
président du comité local d'action sociale de la
direction départementale de la Nièvre

{signataire}



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun
Départemental

Bureau des ressources humaines
Affaire suivie par Amélie Ducrot
Ref : 020.AD.23
RAA N°

Arrêté

Portant nomination des membres et du Président du comité local d'action sociale de la direction départementale des territoires de la Nièvre

Le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 731-1 et suivants ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2014 modifié relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale, au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) et au ministère de la transition énergétique (MTE) ;

Vu l'arrêté cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu le procès verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre ;

ARRÊTE

Article 1er

Le comité local d'action sociale (CLAS) de la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre est fixé comme suit :

Représentants de l'administration :

- le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre, Président ou son représentant ;
- le Directeur du secrétariat général commun, pour le SGCD ou son représentant ;
- le gestionnaire de l'action sociale du SGCD.

Préfecture de la Nièvre
Tél. 03 86 60 70 86
Courriel : sgc-action-sociale@nievre.gouv.fr

Représentants du personnel : 5 titulaires

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité local d'action sociale susmentionné :

Mme AVERADERE Sophie
Mme FOLLIN Marie
Mme CARIO Florence
Mme GILLET Marie-Luce
Mme JUHEL Erika

Représentante du Service Social :

Mme KICHER Djamilia, Assistante des services sociaux

Représentant d'association :

Membre titulaire :
M. CHOUTIA Daniel, ASCE

Membre suppléant :
M. HUBERT Julien, ASCE

Article 2

Le président du comité local d'action sociale remplit une mission permanente d'animation et de coordination des actions définies par ledit comité au vu de l'expression des besoins collectifs des agents. Il s'assure de leur mise en œuvre, notamment avec les organismes et associations partenaires des ministères, au sens de l'article 25 de l'arrêté du 9 octobre 2014.
À cet effet, le président du comité local d'action sociale est déchargé sur sa demande de tout ou partie de ses autres tâches

Article 3

Le 28 septembre 2023 s'est tenue l'assemblée plénière d'installation du CLAS, Mme Averadère Sophie a été élue présidente du CLAS à l'unanimité.
Le taux de décharge sera déterminé en concertation avec l'administration et fera l'objet d'une notification ultérieure.

Article 4

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté .

A Nevers, le 18 NOV. 2023

Le Directeur Départemental des Territoires


Pierre PAPADOPOULOS

Préfecture de la Nièvre
Tél. 03 86 60 70 86
Courriel : sgc-action-sociale@nievre.gouv.fr